

## Le Crédit Municipal de Paris rétrocède 42 millions d'euros à la Ville de Paris

---

**Au regard de son excellente santé financière et conformément à l'engagement qu'il avait pris auprès de la Chambre Régionale des Comptes, le Crédit Municipal de Paris a proposé, à l'issue de la gestion extinctive de sa filiale bancaire, de rendre les 42 millions d'euros que la Ville de Paris avait mis dans la recapitalisation de l'établissement en 2015. Ce capital est prélevé sur les fonds propres du Crédit Municipal de Paris. La proposition de l'établissement public de crédit et d'aide sociale, dont la Ville de Paris est l'unique actionnaire, a été validée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) du Crédit Municipal le 8 décembre 2022.**

En 2015, la Ville de Paris avait décidé de recapitaliser le Crédit Municipal de Paris à hauteur de 42 millions d'euros et d'appuyer la décision de mise en gestion extinctive de sa filiale bancaire, CMP-Banque. Aujourd'hui achevée, cette gestion extinctive a été parfaitement menée et son coût a pu être limité, notamment grâce à des cessions de créances réalisées selon des conditions satisfaisantes. La situation financière solide et la volonté d'exemplarité du Crédit Municipal de Paris l'ont conduit à décider la rétrocession des 42 millions d'euros à son actionnaire, la Ville de Paris.

*« Par cette opération, inédite pour un établissement public, nous sommes fiers de démontrer notre bonne gestion des deniers publics. Nous restons profondément fidèles à notre vocation sociale, comme en attestent les récentes mesures prises auprès de nos clients et bénéficiaires ainsi que notre soutien aux associations d'intérêt général. »,* précise Frédéric Mauget, directeur général du Crédit Municipal de Paris.

Cette transaction n'entrave en rien l'ambitieux plan de développement de l'établissement décrit dans son [Plan stratégique Héraklès](#), qui vise à moderniser l'établissement, réduire son empreinte carbone et améliorer sa qualité de service ainsi que le bien-être au travail de ses collaborateurs. Elle ne remet en outre pas en question les engagements pris auprès des publics financièrement fragiles, que le Crédit Municipal de Paris soutient régulièrement ([lire le communiqué de mars 2022](#)). Rappelons enfin que la capitalisation de l'établissement de crédit est très largement supérieure aux exigences de la Banque de France et des standards bancaires européens.

### *À propos du Crédit Municipal de Paris*

Établissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal propose une gamme de services solidaires, simples et flexibles, adaptés aux besoins de chacun. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première était de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de nouveaux services autour de l'objet (ventes aux enchères, conservation et expertise d'œuvres d'art et objets de valeur) et dans le domaine de la finance solidaire (microcrédit personnel, accompagnement des personnes surendettées, épargne solidaire). Il est aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens.

### **Contacts presse**

Elizabeth Jacob - 06 38 01 30 37 / [elizabeth@2017.fr](mailto:elizabeth@2017.fr)

Jeanne Mougel - 06 67 04 50 13 / [jmougel@creditmunicipal.fr](mailto:jmougel@creditmunicipal.fr)